



Mairie de Villargondran

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 30 mars 2023

PRESENTS : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, BOIS Hélène, JAMEN Pascal, DURUISSEAU Gilles Adjoints, BOIS Stephan, CATTELAN Maurice, COHENDET Coralie, LAVARDA Grégory MERLOZ Christiane, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

ABSENTS : ASSIER Aurore donne procuration à BOIS Stephan, JAUDOIN Carine donne procuration à BOIS Hélène, ROSSI Romain donne procuration à ROSSI Philippe.

Secrétaire de séance : BOIS Stephan

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2023

1 - Approbation du compte rendu du 30/01/2023

Pas de remarques.

Vote : 15 pour

2 - Centre de Gestion : avenant à la convention relative aux interventions dossiers retraite

Cette convention a été signée avec le Centre de Gestion en 2020, afin de permettre la transmission des dossiers retraite CNRACL des agents pour contrôle et / ou instruction par ses services.

Elle est arrivée à échéance. Les négociations sur le plan national n'ayant pas pu aboutir à un accord global, un avenant est proposé pour la proroger en attendant la signature de la nouvelle convention.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de ses dossiers et n'entraîne de ce fait aucune facturation.

Vote : 15 pour

3 - Restitution à la commune de St Jean d'Arves de la compétence promotion du tourisme

Il est rappelé le principe selon lequel les communautés de communes sont compétentes de plein droit en matière de promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme.

Il existe la possibilité pour les communes « station classée de tourisme » de conserver ou de retrouver l'exercice de cette compétence après avis du conseil communautaire et après accord par délibération, des communes membres.

La commune de St Jean d'Arves dispose de la dénomination commune touristique depuis le 7/02/2023.

La compétence peut lui être désormais restituée.

Vote : 15 pour.

4 - 3CMA motion relative au projet de Zone Spéciale Carrière Maurienne

Motion relative à l'opposition de la collectivité au projet de création d'une zone spéciale de carrières sur la Maurienne, une précédente avait été adoptée pour les carrières de Haute Maurienne.

L'objectif de ce projet serait de permettre le renouvellement des réserves actuelles de gypse et sécuriser l'activité liée à ce matériau essentiel pour l'activité du BTP sur 2 secteurs, 404 ha sur le cœur de Maurienne-Arvan et 627 ha sur la Haute Maurienne.

Préoccupation pour l'avenir des communes dans des périmètres restreints déjà lourdement impactés par de nombreuses nuisances.

Vote : 15 pour la motion s'opposant au projet

5 - 3CMA Motion relative aux accès français du tunnel transfrontalier Lyon Turin

La ligne historique Dijon / Modane est considérée comme étant l'accès français au tunnel de base, repoussant ainsi pour longtemps, voire définitivement, le scénario Grand Gabarit, pourtant privilégié par les élus maurienais, savoyards mais aussi par le Ministre des transports.

Moderniser la ligne historique reviendrait à condamner la réalisation des accès français du Lyon-Turin.

Son utilisation par le fret limiterait les transports du quotidien et notamment une desserte touristique durable.

Vote : 15 pour acter la motion et pour poursuivre la réalisation des accès selon le scénario du Grand Gabarit.

6 - baignade plan d'eau des Oudins, autorisation d'ouverture

Le SDIS a fait part aux communes des dates de surveillance des plans d'eau.

Pour notre commune, ouverture du 1^{er} juillet au 31 août inclus.

Les contrôles pour la qualité de l'eau seront réalisés régulièrement comme les années précédentes.

Vote : 15 pour

7 – Subvention aux populations victimes de séisme Turquie et Syrie

La commune vient régulièrement en aide aux populations en difficulté.

Il est proposé de verser une aide de 1000 € par l'intermédiaire du FACECO qui permet aux collectivités d'apporter une aide humanitaire d'urgence à travers le monde.

Vote : 15 pour

8 – vote des comptes de gestion

Le compte administratif, comptabilité de la commune et le compte de gestion de la Trésorerie doivent être identiques.

M 14

Fonctionnement dépenses : 917 330.51 €

Fonctionnement recettes : 1 126 498.06 €

Résultat excédentaire + 209 167.55 €

Résultat de clôture + 209 167.55 €

Investissement dépenses : 514 872.11 €

Investissement recettes : 390 283.72 €

Résultat déficitaire - 124 588.39 €

Excédent 2021 + 457 950.58 €

Résultat de clôture + 333 362.19

Résultat global excédent + 542 529.74 €

M 49

Exploitation dépenses : 119 853.81 €

Exploitation recettes : 117 848.90 €

Résultat déficitaire - 2 004.91 €

Excédent 2021 + 2 399.03 €

Résultat de clôture + 394.12 €

Investissement dépenses : 3 796.00 €

Investissement recettes : 46 233.12 €

Résultat excédentaire + 42 437.12 €

Excédent 2021 + 58 752.24 €

Résultat de clôture + 101 189.36 €

Résultat global excédent + 101 583.48 €

Vote des comptes de gestion

Vote : 15 pour

9 - Vote des comptes administratifs 2022

Vote des CA le Maire se retire.

Hélène BOIS, doyenne, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces comptes.

Vote : 13 pour

10 - affectation des résultats

Au BP 2023 M57

40 000 € au c/ 002 recettes de fonctionnement

169 167.55 € au c/ 1068 recettes d'investissement

333 362.19 € au c/ 001 recettes d'investissement

Au BP 2023 M49

394.12 € au c/ 002 recettes d'exploitation

101 189.36 € au c/ 001 recettes d'investissement

Vote : 15 pour

11 - vote des taux d'imposition

Il est rappelé que la taxe d'habitation n'est plus réglée par le contribuable à compter de cette année.

Les communes sont compensées de cette perte de recette fiscale, d'une part, par le transfert à leur profit de la part départementale de TFPB et d'autre part, pour le solde, par une fraction des frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'Etat.

Ne restera que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus une taxe d'habitation qui pourrait être votée sur les logements vacants, pas dans l'immédiat pour cette dernière.

Les taux sont actuellement de

TH : 5.52 %

FB : 20.60 %

FNB : 88.51 %

Les bases ont augmenté d'environ 7 %.

Proposition de valider ces taux pour 2023 et de ne pas augmenter le taux de fiscalité communale, du fait des coûts qui ne cessent d'augmenter et de la difficulté des ménages au quotidien.

Vote : 15 pour

12 - vote des Budgets Primitifs

Présentation et explications par Gilles DURUISSEAU des budgets primitifs préparés par la commission des finances, remerciée pour son engagement durant les réunions de préparation.

M 57

Fonctionnement dépenses et recettes : 1 100 963 €

Investissement dépenses et recettes : 821 885 €

Georges RICCIO donne les explications sur les dépenses d'investissement proposées en 2022.

Un nouveau panneau lumineux sera installé en remplacement de celui près de la salle polyvalente pour 12600 €.

La pergola climatique sera installée au chalet du plan d'eau pour 56 000 €

Vote : 15 pour

M 49

Fonctionnement dépenses et recettes : 197 922 €

Investissement dépenses et recettes : 144 062 €

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont pris part à l'élaboration de ces budgets.

Vote : 15 pour

13 – compte - rendus des commissions

Sports et loisirs : Pascal JAMEN

Bilan du carnaval le 18 mars, environ 120 personnes

Rappel de la fête des voisins le 3 juin

Communication : Hélène BOIS

Chasse aux œufs lundi 10 avril. Un flyer sera distribué aux enfants de l'école.

Le bulletin municipal est en cours.

Un local a été attribué à la demande des jeunes de la commission. Il faudra bien réglementer son utilisation pour éviter les débordements. Une rencontre est à organiser. Essai.

14 – informations et questions diverses

- Lecture du courrier de la SNCF avec planning des travaux pour le renouvellement des voies de la Maurienne. Ces travaux sont prévus jusqu'en 2032.

- Consultation pour un audit énergétique des bâtiments. Une analyse sera effectuée pour un coût d'environ 2000 € par site, soit 12 000 €.

- Passage du critérium le 10 juin à 13 h.30. Montée à ALBIEZ.

- 3CMA courrier pour la maîtrise des zones énergétiques, avec extinction des lampes dans les ZAE. La zone de l'Amoudon ne sera pas concernée.

- Groupement de commandes pour les poteaux incendie, l'entreprise 2PA a été retenue et interviendra sur 31 poteaux pour un coût de 1116 €. (30 € par site).

- Courrier du bar associatif avec bilan annuel 2022. Demande l'amélioration de 3 points. Le store sera mis en place, le sol sera changé derrière le bar, la petite pièce ne pourra pas être aménagée durablement.

- TELT chantier C08, visite portes ouvertes les 22 et 23 avril sur inscriptions.

Philippe ROSSAT remercie les agents pour lui avoir facilité la livraison de foin.

Il a installé des filets le long de la digue pour faire paître ses moutons.

Bois stocké pour les habitants, planning à mettre en place pour organiser la distribution aux personnes inscrites.

Planning pour l'ouverture de la benne à déchets verts à mettre en place.

Séance levée à 20 h.35